

#### 44 - Rachat d'ordinateurs par les Conseillers Municipaux sortants

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Les membres du Conseil Municipal sortant disposaient d'ordinateurs portables qui leur étaient mis à disposition gracieusement par la Ville de Besançon.

Le mandat de ceux-ci s'étant achevé le 4 avril, ces derniers devraient remettre à la Ville l'ordinateur qui leur avait été mis à disposition.

Néanmoins, compte tenu de l'utilisation faite par les Conseillers Municipaux de leur ordinateur et des données personnelles pouvant y être conservées, il est proposé que les Conseillers Municipaux sortants qui le souhaitent, puissent conserver définitivement leur ordinateur en échange d'un rachat à la collectivité pour une somme modique de 100 €.

Pour les Conseillers Municipaux sortants qui ne souhaiteraient pas conserver l'ordinateur, la Ville organisera jusqu'au 30 juin 2014, la récupération et le recyclage des ordinateurs rapportés.

Ces ordinateurs achetés d'occasion et ainsi conservés par les Conseillers Municipaux sortants, ne seront plus maintenus et seront sortis de l'inventaire municipal, étant précisé que les ordinateurs n'ont plus aucune valeur comptable.

#### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le principe du rachat des ordinateurs par les Conseillers Municipaux sortants qui souhaitent le conserver pour la somme de 100 €,

- autoriser la sortie de l'inventaire municipal desdits ordinateurs et réaliser les écritures d'ordre correspondantes.

**«M. LE MAIRE :** C'est un problème de principe parce qu'un ordinateur portable, au bout de 5 ans, ne vaut plus rien. La valeur marchande c'est 0. Cependant j'ai tenu à ce qu'il y ait un geste symbolique et à ceux qui veulent les conserver on les vendra 100 €. Ça ne changera rien au budget de la Ville mais c'est un problème de symbole. Personnellement je vais garder le mien, je vais l'acheter 100 € et certainement l'offrir à mon petit-fils ou faire quelque chose comme ça. C'est un problème de principe pour qu'on ne dise pas qu'on les donne. Ils sont vendus 100 € même si très honnêtement ça ne les vaut pas.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? 2.

La séance est donc terminée».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 25 avril 2014.*